

FSU 81, 201 rue de Jarlard, 81000 ALBI,



05 63 38 44 34

Albi, le 24/05/2019

à M. le Préfet du Tarn,  
Place de la Préfecture, 81013, Albi

Objet : Soutien de l'Education Nationale du Tarn à la liste Renaissance

Monsieur le Préfet,

Interrogé par le Sénat, le ministre de l'Intérieur confirme que pendant la période électorale, les fonctionnaires de l'État (et a fortiori les hauts fonctionnaires) ne devaient pas influencer, par leur position, le scrutin : "*Réponse du Ministère de l'intérieur publiée dans le JO Sénat du 02/05/2019 - page 2396* :

*« En période d'élection, les fonctionnaires de l'État sont effectivement tenus de s'abstenir de participer à toute manifestation ou cérémonie publique de nature à présenter un caractère électoral, soit en raison des discussions qui pourraient s'y engager, soit du fait de la personnalité des organisateurs ou de leurs invités. Il s'agit d'un usage républicain qui remonte aux origines de la IIIe République et **qui vise à éviter que certains candidats soient perçus comme pouvant bénéficier du soutien de l'État.** Pour l'élection des représentants au Parlement européen qui se tiendra le 26 mai 2019, **la période de réserve fixée par le chef du Gouvernement s'étend du 6 mai au 26 mai 2019 inclus.** Elle a été relayée aux membres du corps préfectoral le 21 février 2019 et elle ne s'applique pas, par tradition, aux journées nationales de commémorations. »*

Or, le DASEN du Tarn a utilisé non pas son compte personnel mais tout bonnement, circonstance aggravante, les outils de la DSDEN du Tarn, à savoir, le compte Twitter de la DSDEN, pour soutenir ouvertement la liste « Renaissance » aux élections européennes du 26 mai.

*Voir les captures d'écran ci-jointes.*

Le jour même de notre dénonciation de cette situation, une réponse a été postée par la DSDEN pour s'excuser d'une « erreur », annonçant le retrait du message en question.

Le problème est que cette rectification dans l'urgence est elle-même fallacieuse : il y a eu en effet plusieurs messages postés sur deux jours consécutifs, ce qui rend problématique l'invocation de « l'erreur ». D'autant que des faits similaires se sont produits aussi dans le 31 et dans le 34.

Nous ne vous cacherons pas que nous sommes extrêmement choqués par de telles pratiques provenant des représentants de l'institution à l'heure où l'on essaie de museler les enseignants et où de nombreux rappels à l'ordre sont effectués auprès d'enseignants qui, eux-elles, ne dérogent pas à la légalité quand ils s'expriment en tant que citoyen.

Si la hiérarchie de l'Éducation Nationale ne respecte pas les règles et ne montre pas l'exemple en étant irréprochable, comment voulez-vous que les citoyens aient confiance en l'institution ?

La FSU 81 vous demande de prendre les mesures nécessaires et rapides pour que ce soutien soit démenti et que les conséquences de ces actes soient assumées par les intéressés.

Soyez assuré, Monsieur le Préfet, de notre attachement au Service Public de l'Éducation Nationale et au respect de ses personnels.

Pour la FSU 81,  
Les co-secrétaires, Mathieu Moles et Benoît Foucambert

